



Dossier de l'OHI n° S3/8151

**LETTRE CIRCULAIRE 50/2017**  
**29 août 2017**

**DEMANDE DE FOURNITURE D'INFORMATIONS CATZOC VALABLES DANS LES ENC**

**Références :**

- A. LC de l'OHI 41/2009 du 17 juin - 86<sup>ème</sup> session du comité de la sécurité maritime de l'OMI ;
- B. LC de l'OHI 8/2017 du 25 janvier - *Résultat de la huitième réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) ;*
- C. IRCC9-09A - *Contribution du HSSC 8 ;*
- D. Publication de l'OHI S-57 - Appendice B.1 - Annexe A - *Utilisation du catalogue d'objets pour les ENC - Edition 4.0.0, juin 2014 ;*
- E. Publication de l'OHI S-4 - *Règlement pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines de l'OHI, Edition 4.7.0, juillet 2017 ;*
- F. Compte rendu (projet) de la 12<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur la qualité des données ;
- G. Lettre conjointe des RENC (IC-ENC & PRIMAR) du 5 juillet 2017 - *Proposition de politique conjointe des RENC en ce qui concerne l'utilisation par le Secrétariat de l'OHI de l'analyse des fichiers CATZOC des ENC.*

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. Comme rapporté dans la référence A, le comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté en 2009 plusieurs amendements à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les amendements à la règle 19 du chapitre V (sécurité de la navigation) requièrent que les navires nouveaux et existants soient équipés de systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) conformément à un calendrier échelonné. La dernière classe de navires devra répondre à cette exigence au plus tard à la première visite qui sera effectuée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
2. La fin du calendrier échelonné approchant, de nombreux navires SOLAS ont choisi de naviguer sans plus aucun papier à bord, utilisant uniquement des ENC et l'ECDIS comme références de base pour une navigation sûre. Les avantages de l'utilisation de cartes numériques plutôt que des cartes papier sont incontestés, toutefois, ces avantages sont amoindris si les données contenues dans les ENC ne correspondent pas ou ne vont pas au-delà des informations incluses dans les cartes papier correspondantes.
3. Lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion en novembre 2016 (cf. référence B), le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI a noté qu'une source majeure de mécontentement des navigateurs en lien avec les indicateurs de la qualité des ENC résultait du fait que de nombreux services hydrographiques (SH) n'alimentaient pas leurs ENC en valeurs CATZOC (catégories de zone de confiance) valables. Comme convenu par le HSSC (action HSSC8/34), la question a été soumise à la 9<sup>ème</sup> réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC) en juin 2017 (cf. référence C).

4. Le codage de la catégorie d'objets M\_QUAL des ENC pour les zones de profondeur ayant une valeur CATZOC de 6 : zone de confiance « U » (données non évaluées), bien qu'étant prévu dans la S-57, ne donne aucune information au navigateur permettant d'évaluer en connaissance de cause la profondeur d'eau sous quille (UKC). Sans valeur CATZOC qualitative, les navigateurs sont donc forcés d'envisager le scénario le plus pessimiste lorsqu'ils déterminent leurs marges de profondeur d'eau sous quille, ce qui a pour effet d'indiquer que certains ports sont indûment inaccessibles pour leurs navires.

5. Il a récemment été porté à l'attention du groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) que les responsables du contrôle de l'Etat du port et les inspecteurs chargés de la validation des navires demandent de plus en plus la preuve que les navigateurs ont tenu compte de la valeur CATZOC lors de la planification des routes. Ceci ne peut manifestement pas être obtenu si l'on ne dispose pas de suffisamment d'informations de qualité sur les données bathymétriques contenues dans les ENC. Dans de nombreux cas, lorsque la valeur CATZOC codée dans l'ENC est « U », le diagramme source sur la carte papier correspondante de la même autorité cartographique contiendra davantage d'informations. Ceci entraînera des coûts pour l'industrie maritime car de nombreuses sociétés seront contraintes d'acquérir la carte papier équivalente pour empêcher qu'un navire soit arrêté ou signalé comme présentant une défaillance lors de l'inspection.

6. Il est donc extrêmement important que tous les SH examinent leurs processus actuels de production d'ENC et apportent des changements lorsque nécessaire pour coder les valeurs CATZOC pour les ENC, conformément à la directive en référence D.

7. Notant que la clause B-292.2 de la référence E indique que les cartes à 1 : 500 000 et supérieures devraient être prises en considération pour les diagrammes sources, il s'ensuit que l'examen des ENC recommandé dans le paragraphe 6 devrait tenir compte des ENC compilées à une échelle de compilation de 1 : 500 000 ou supérieure.

8. Par ailleurs, il convient de noter qu'à sa 12<sup>ème</sup> réunion de juin 2017, le groupe de travail sur la qualité des données (DQWG) a convenu de préparer une proposition à soumettre à la 9<sup>ème</sup> réunion du HSSC en vue d'inviter les producteurs d'ENC à partager leurs meilleures pratiques et directives nationales, le cas échéant, sur la manière dont les valeurs CATZOC sont remplies (voir référence F, action DQWG12/09). Cette action vise en particulier à harmoniser le remplissage des valeurs CATZOC le plus possible, afin d'assurer une future conversion en douceur des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101, d'une manière cohérente entre tous les producteurs d'ENC.

9. Enfin, l'attention des Etats membres est appelée sur la proposition faite dans la lettre conjointe des RENC en référence G par laquelle le Secrétariat de l'OHI suggère que les rapports de synthèse CATZOC soient fournis aux conférences et aux réunions des commissions hydrographiques régionales (ou à leurs groupes de travail sur la coordination de la cartographie internationale), sur la base du cas par cas, afin d'évaluer et de contrôler le statut des informations CATZOC disponibles pour les utilisateurs finaux, et à l'appui de l'analyse de l'évaluation des risques.

Veillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,



Robert WARD  
Secrétaire général